



Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°16

| DELIBERATION CA/2023/06/26/03

Séance du 26 juin 2023

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Institution et vie politique : Convention de partenariat CFMEL / AMF34 / Hérault Ingénierie

Collège départemental

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Excusée :

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.

Collège des intercommunalités

Présent :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux (en visioconférence).

Excusé :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de communes la Domitienne.

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel, (en visioconférence) ;
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles de l'Escalette.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale AD/090418/A/20 datée 9 avril 2018 portant délégation par le Conseil Département au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique,

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux de l'Hérault (C.F.M.E.L.), l'Association des Maires de France de l'Hérault (A.M.F. 34) et Hérault Ingénierie participent, dans leurs périmètres d'actions respectifs, à l'accompagnement des collectivités locales et des élus dans l'exercice de leurs missions et la réalisation de leurs projets.

Afin de renforcer les modalités de collaboration (échange d'informations et d'expériences, mise à disposition mutuelle de ressources, développement d'outils à destination des collectivités, diffusion en commun d'outils ou de publications en matière d'assistance aux élus, formation...) entre les trois organismes, l'A.M.F. 34 a manifesté le souhait d'établir une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le C.F.M.E.L., l'A.M.F. 34 et Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décisions et à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,

Jean-François SOTO